

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE REMIGNY

ARRÊTÉ DE NON OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE Dossier déposé complet le 10 Avril 2025	Dossier n° DP 71369 25 E0008
<u>Par</u> : Coline SCHOLAERT	
<u>Demeurant à</u> : 1 Chemin des Cartillots - 71150 REMIGNY	<u>Surface de plancher autorisée</u> : //
<u>Pour</u> : Pose de volets en bois	<u>Nb de bâtiments créés</u> : //
<u>Sur un terrain sis à</u> : 1 Chemin des Cartillots - 71150 REMIGNY	<u>Nb de logements créés</u> : //
<u>Cadastré</u> : B324	<u>Destination</u> : habitation

Le Maire,

- Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) révisé le 25/10/2022, modifié le 12/03/2025,

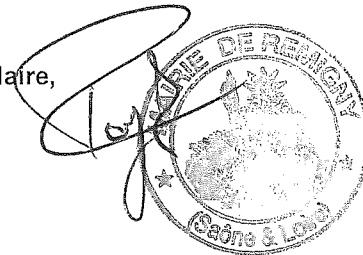
ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Remigny, le

- 5 MAI 2025

Le Maire,



Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande :

10-04-2025